

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 16 FEVRIER 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2021.
2. Proposition de subvention à l'association « les Tracas de Paloma ».
3. Proposition d'acter la fin de l'intervention de l'EPFLI pour le portage foncier d'un commerce de proximité.
4. Proposition de gratification pour un stagiaire aux services techniques.
5. Proposition de gratification pour une stagiaire à l'école maternelle.
6. Proposition d'accord de principe pour l'acquisition d'un « portail Familles ».
7. Proposition pour le lancement du projet Label Numérique 2020.
8. Proposition de modification du règlement intérieur du service accueil
9. Proposition de mise en place d'une commission scolaire.
10. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K.LE GOVIC, D.PIGEAU, S.BOUDIN, A.PELLETIER, C.GRESTEAU.

Absents représentés : N.SERGENT par C.BARBIER, A.GOBERT par G.LEGRAND, E.PERON par N.KALINOWSKI.

Secrétaire de séance : A.PELLETIER.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Subvention « les Tracas de Paloma

Monsieur le Maire propose au Conseil le versement d'une subvention auprès de l'association « les Tracas de Paloma » afin de participer à l'achat d'une poussette pour une enfant en situation de handicap très lourd. Cette fillette vit avec sa famille dans notre Commune. Le montant proposé est de 200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 200 € au titre de l'année 2021 à l'association « les Tracas de Paloma » et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

Abandon de l'opération de portage foncier par l'EPFLI pour un commerce de proximité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de reprise d'un commerce de proximité avec un portage foncier par L'EPFLI, a été abandonné suite au refus de vendre de la part des propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abandonner l'opération et charge Monsieur le Maire de mandater à l'EPFLI un montant forfaitaire de clôture de l'opération de 400 € à l'article 6226.

Gratification à stagiaire (Ange VAN DE KERKOVE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au stagiaire Ange VAN DE KERKOVE, une gratification de 150 € en compensation de ses 10 semaines de stage effectuées en alternance du 7 septembre 2020 au 22 janvier 2021 au service Espaces Verts.

Gratification à stagiaire (Chrystale BOUDIER)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à la stagiaire Chrystale BOUDIER, une gratification de 300 € en compensation de ses 5 semaines de stage effectuées du 4 au 29 janvier 2021 et du 8 au 12 février 2021 à l'école maternelle de CHILLEURS AUX BOIS.

Acquisition du système Portail Familles.

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'acquisition d'un Portail Familles permettant la gestion des inscriptions, de la facturation et du suivi des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Le montant du projet s'élève la première année à 4 796 € TTC en prestations de fonctionnement et à 597 € TTC en investissement pour l'achat de trois tablettes.

A partir de la deuxième année, le coût annuel en fonctionnement s'élève à 1 854 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour la commande du Portail Familles et charge Monsieur le Maire d'inscrire les dépenses au budget 2021.

Lancement du projet Label Numérique

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis actualisés du Projet Label Numérique 2020 pour l'acquisition de matériel informatique destiné aux écoles communales. Le montant du projet s'élève à :

16 031,88 € TTC pour l'école maternelle,
20 922,40 € TTC ou 24 852,97 € TTC suivant les options pour l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient les devis d'A6TEM pour un montant de :

16 031,88 € TTC pour l'école maternelle,
24 852,97 € TTC pour l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'inscrire les dépenses au budget 2021.

Modification du règlement intérieur du service accueil

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie gère les inscriptions et la facturation des services périscolaires. A ce jour, les effectifs réels des enfants sont régulièrement modifiés par défaut d'inscription préalable de la part de certains parents. Or, afin d'adapter au mieux le nombre d'employés communaux devant assurer l'accueil des enfants, il est nécessaire de connaître plus précisément le nombre d'enfants à accueillir. Pour cela, il convient de modifier le règlement du service d'accueil en complétant un de ses articles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement du service accueil.

Affaires diverses :

- Il est décidé de créer une commission scolaire. Celle-ci est composée de BARBIER Cathy, DENIAU Evelyne, BOUCHERY Arnaud, LE GOVIC Karine, PELLETIER Aurélie et SERGENT Nicolas. Le rapporteur sera désigné lors de la première réunion de cette commission.
- Les prochains Conseils Municipaux sont programmés les mardi 23 mars à 20 h 30 et 6 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie- Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas Représenté par C.BARBIER	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien Représenté par Gérard LEGRAND	Mme PERON Emilienne Représentée par Nelly KALINOWSKI	